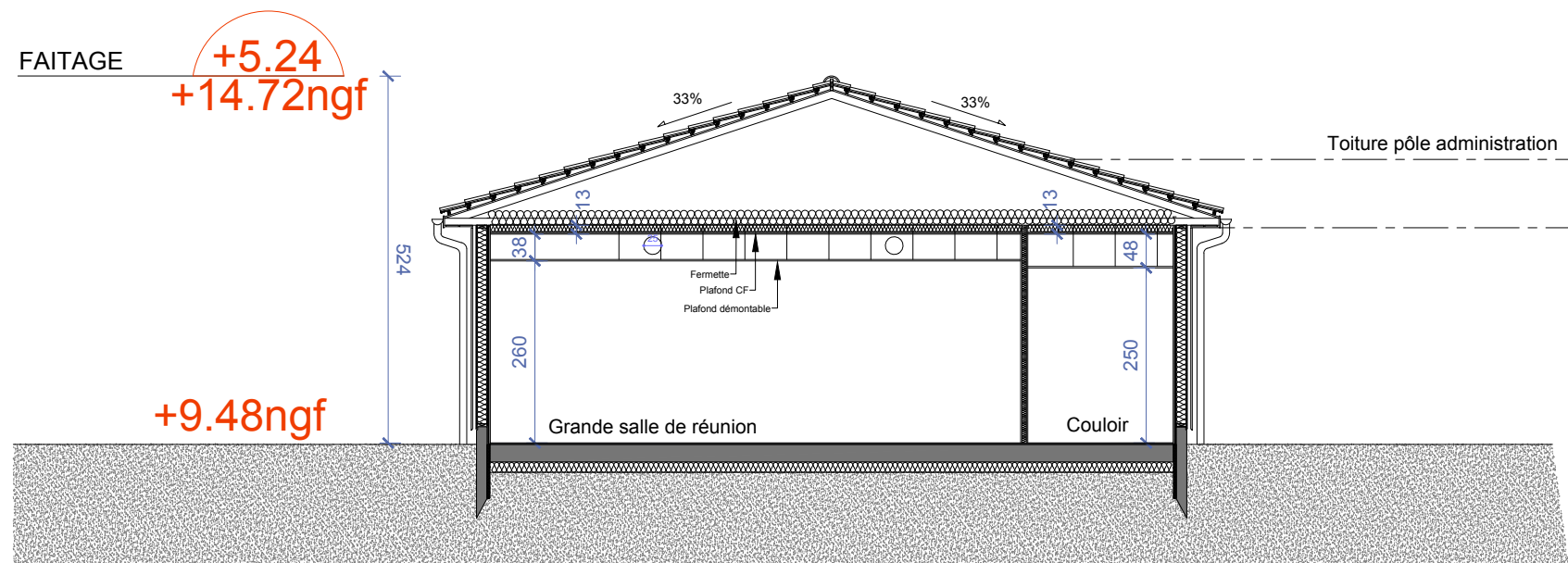


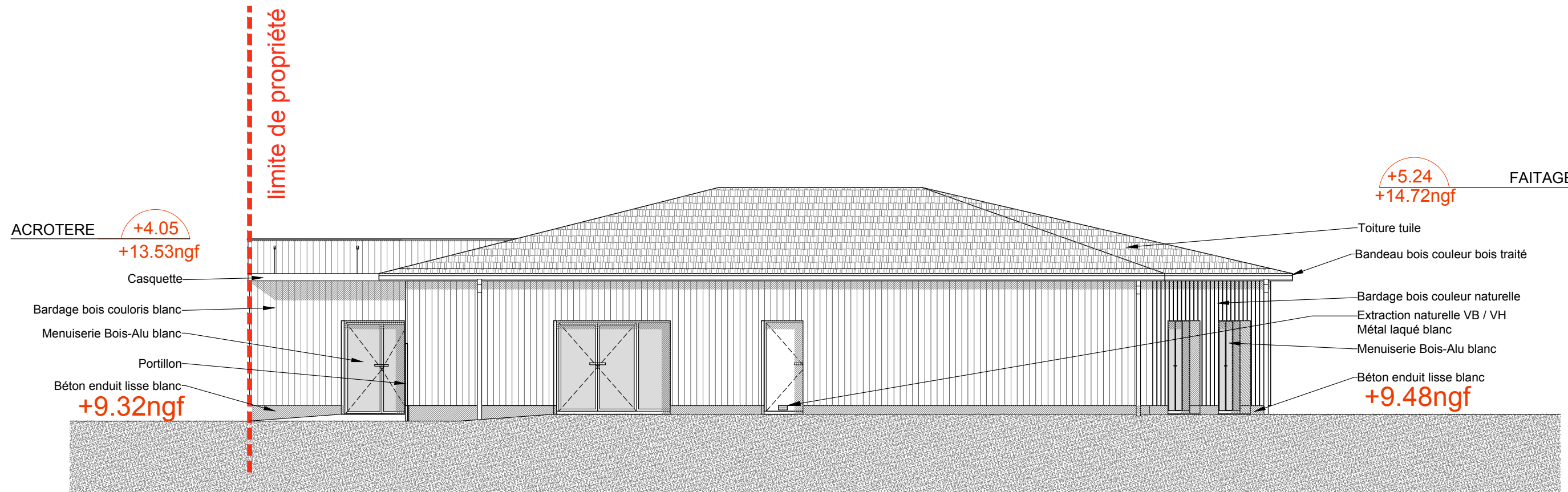
Coupe sur pôle administratif



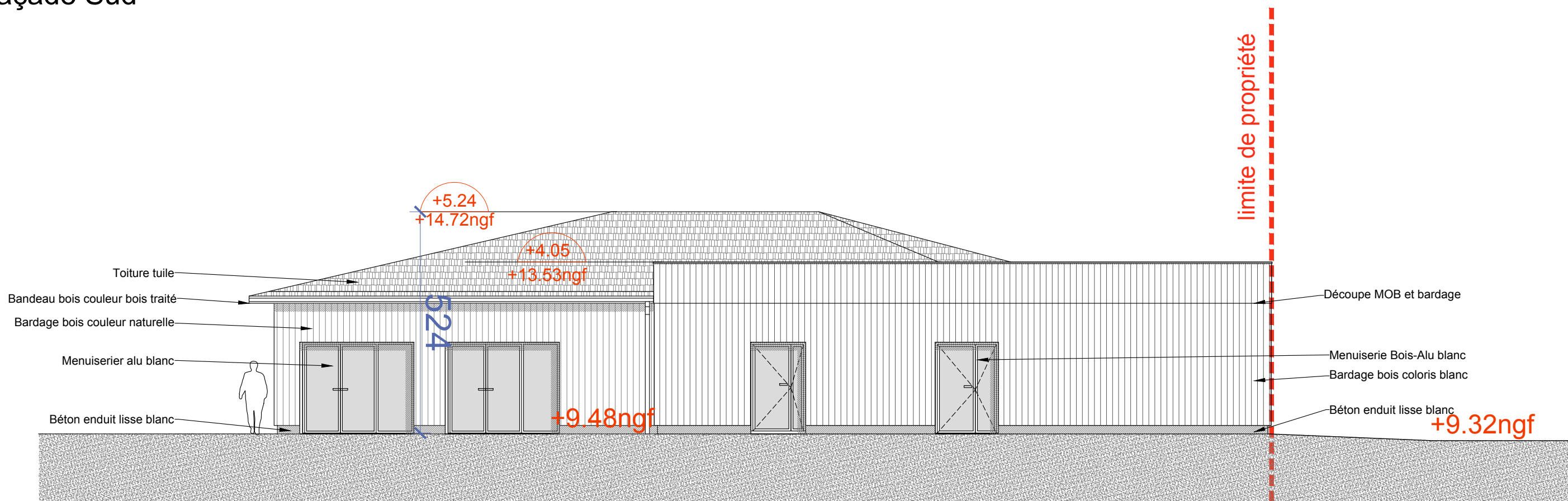
Coupe sur pôle activités

*NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.*

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.305	C	TLR	00	03	1/100^{ème}	Grande Maison Coupe pôle administratif et pôle activités	C



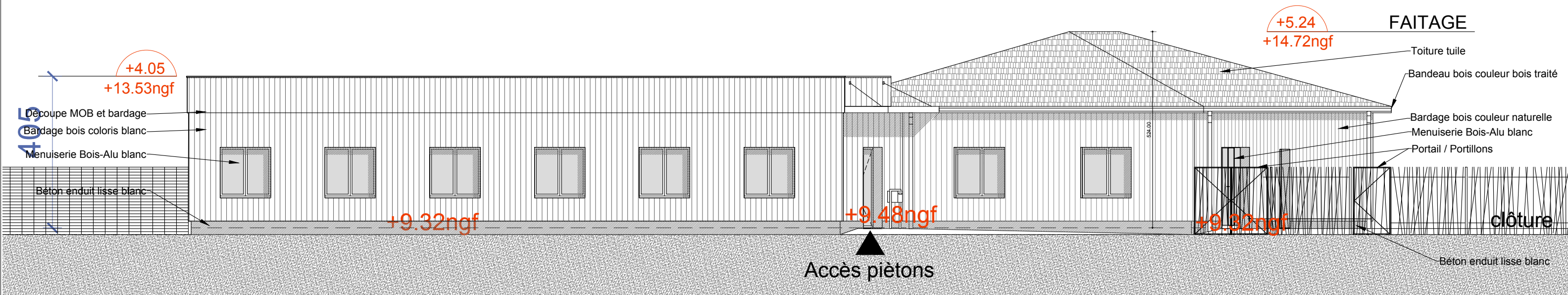
Façade Sud



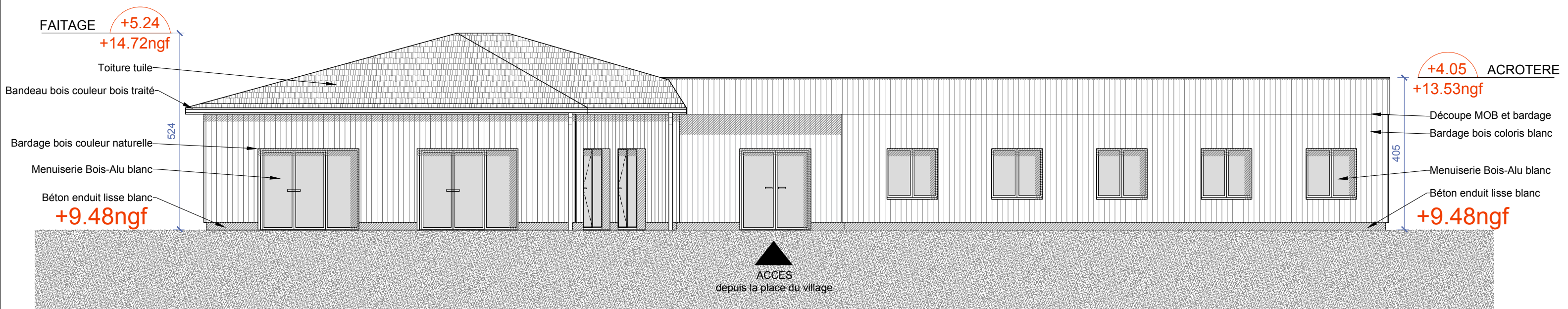
Façade Nord

NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.303	F	TLR	00	03	1/100 ^{ème}	Grande Maison Façades Nord et Sud	C



Façade Ouest sur rue



Façade Est sur place du village

NB : Le calepinage des lames de façade ne comprendra aucune découpe au droit des menuiseries (lames pleines).
Le bardage sera constitué uniquement de lames pleines.

Nom d'affaire :	Phase :	Numéro :	Type :	Emetteur :	Niveau :	Zone :	Echelle :	Désignation :	Indice :
SAB	DET	00.304	F	TLR	00	03	1/100 ^{ème}	Grande Maison Façades Est et Ouest	C